

Paris, le 07 novembre 2022

chères et chers camarades,

Nous sommes sortis de notre Congrès confédéral de Rouen largement unis et rassemblés autour de nos résolutions adoptées à une très large majorité. C'est une force pour que notre Organisation affronte les défis qui sont devant nous : empêcher de nouveaux reculs, préserver nos acquis, nos conquêtes sociales, notre modèle social, conquérir de nouveaux droits nécessaires. La justice sociale demeure le fondement de toutes nos actions.

Ainsi, l'unité la plus large possible n'a cessé d'être recherchée en multipliant les échanges dans le cadre d'une intersyndicale qui s'est réunie plusieurs fois et continue de se réunir. Elle s'est matérialisée par des communiqués communs inédits, sur le pouvoir d'achat, l'assurance chômage et la retraite, puisqu'ils portaient l'ensemble des logos des organisations syndicales et de jeunesse et affirmaient des positions sans ambiguïté. Il s'agit d'une avancée majeure pour faire progresser nos revendications. Le gouvernement a déjà été obligé d'en tenir compte en renonçant à son projet d'introduire la réforme des retraites par amendement dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Nous continuerons dans cette voie, conformément à nos résolutions, pour construire le rapport de force nécessaire pour s'opposer au recul de l'âge légal de départ à la retraite et/ou à l'allongement de la durée de cotisations et de remise en cause des régimes spéciaux (et du code des pensions civiles et militaires).

Pour autant, les revendications ne peuvent pas être obtenues à coup de manifestations saute-mouton.

Non aux manifestations « saute-mouton » !

La grève n'est pas une arme automatique, mais une arme à utiliser pour le rapport de force ! La succession de journées de grève « saute-mouton » est synonyme d'inefficacité et de démotivation. Ce n'est que quand la négociation n'a pas été possible ou lorsqu'elle n'a pas abouti à un accord suffisant que le rapport de force doit être engagé par la mobilisation et la grève.

Aussi, nous félicitons et soutenons les syndicats qui s'engagent dans la négociation au plus près du terrain pour l'amélioration des conditions de travail, la préservation de la santé et de la sécurité et les augmentations de salaires améliorant le pouvoir d'achat des salariés du secteur privé, a minima, sur l'inflation, en activant notamment les clauses de revoyure. Les différentes mobilisations et grèves au plus près du terrain ont déjà permis d'obtenir des augmentations significatives de salaire dans de nombreux secteurs et entreprises. C'est en ce sens que notre revendication de l'échelle mobile des salaires est plus que d'actualité.

Concernant le secteur public, nous sommes intervenus auprès du gouvernement pour engager des négociations salariales sans délai. Les réponses apportées ont été insuffisantes et ne correspondaient



pas à nos revendications. Nous continuons dans cette voie, et avons sollicité la Première ministre à engager la clause de revoyure et à réouvrir des négociations. Pour l'année 2022, la hausse de la valeur du point d'indice doit, a minima, atteindre le taux de l'inflation.

Pour la CGT-FO, l'action syndicale ne se limite pas à la négociation et à la grève. C'est pourquoi, notre organisation syndicale n'ayant pas pour habitude de pratiquer la politique de « *la chaise vide* », participe aux concertations sur l'assurance chômage, l'emploi des seniors et la transition écologique afin d'y porter ses revendications.

Oui à l'application de l'article L1 du Code du travail !

La Confédération revendique l'application de l'article L1 du Code du travail. Il s'agit de redonner la place qui est la leur aux organisations syndicales et à la négociation collective. C'est pour cette raison que nous ne nous sommes pas rendus au Conseil national de la refondation. La parole de la Confédération ne doit pas être instrumentalisée. Notre syndicat doit demeurer libre et indépendant, conformément à la Charte d'Amiens. Le champ politique et le champ syndical sont et doivent demeurer distincts.

Outre ces considérations, FO agit et continuera d'agir dans un esprit de responsabilité pour faire part de ses positions et de ses revendications dans les lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme, et à la négociation collective.

Lors de la concertation sur la transition écologique, nous avons présenté des mesures visant à protéger les salariés du plan gouvernemental dit de « *sobriété énergétique* ».

Lors de la concertation sur l'assurance chômage, nous avons revendiqué le retour aux dispositions de la convention Unedic de 2017 et à la négociation paritaire entre interlocuteurs sociaux. Nous avons également dénoncé la dangerosité de la contracyclicité pour les demandeurs d'emploi. FO dénonce que cette contracyclicité ne s'applique pas aux entreprises. La Confédération le réaffirme, il y a urgence à mettre en place la conditionnalité des aides publiques aux entreprises pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, le maintien dans l'emploi, la relocalisation, la réindustrialisation et la préservation de notre modèle social basé sur le salaire différé.

Dans le même temps, lors de la concertation sur les retraites, FO a présenté une série de revendications ayant pour objectif de favoriser l'embauche, de maintenir dans l'emploi les travailleurs seniors - le maintien de 825000 seniors d'ici 2032 créerait 50 milliards de richesse supplémentaire – d'aménager les fins de carrière, d'anticiper le départ en retraite à temps partiel et à temps plein (jusqu'à 5 ans), de mieux prendre en compte les travailleurs exposés à des facteurs de pénibilité et d'encourager la négociation collective en lieu et place d'une réforme des retraites.

FO a également partagé ses réflexions sur la question de l'emploi des seniors en rappelant que 50 % des personnes qui liquident leur retraite ne sont déjà plus en emploi. Elles sont au chômage, en arrêt maladie ou en invalidité ou bénéficient de minima sociaux.

Non à la réforme des retraites !

Sur la réforme des retraites, il n'y a pas de sujet. FO s'opposera à tout projet de réforme visant à détourner les cotisations retraite pour financer d'autres dépenses (santé, autonomie, etc.), à reculer l'âge légal de départ à la retraite et/ou à augmenter la durée de cotisation. Force Ouvrière l'a



Lettre aux Syndicats

clairement exprimé, elle ne participera à aucune discussion ou concertation pour mettre en œuvre de telles mesures.

La Confédération FO agira sans relâche pour défendre les régimes spéciaux, le code des pensions civiles et militaires, et le système de retraite par répartition, y compris par le rapport de force : 77 % de la population est opposée à l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite.

Conformément au mandat donné par la Commission exécutive, tous les syndicats et militants doivent se tenir prêts à s'engager dans la mobilisation la plus large possible, y compris par la grève comme en 2019, dans l'hypothèse où le gouvernement maintiendrait son projet de recul de l'âge de la retraite et/ou d'allongement de la durée de cotisation, comme l'a indiqué le Président de la République.

Afin de préparer le rapport de force et la grève, nous proposons à toutes les structures (fédérations, unions départementales, syndicats) une grande campagne de réunions et assemblées avec les syndiqués et les salariés. Comme l'a déjà indiqué la Confédération, si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, les retraites seront pour nous la mère des batailles.

Nous continuerons d'être forts si nous sommes unis, soudés et confiants dans l'avenir !

Amitiés syndicalistes,

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général